



DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL POUR LA SOCIETE NUMERIQUE

PROCEDURE DE CONSULTATION FORMELLE PREVUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DU PROGRAMME NATIONAL « TRES HAUT DEBIT »

Contexte

Le syndicat mixte Somme Numérique sollicite le soutien de l'Etat au titre du Fonds National pour la Société numérique (FSN)

Conformément au cahier des charges de l'appel à projets du programme national « très haut débit », approuvé par arrêté de Monsieur le Premier ministre du 27 juillet 2011, l'établissement a saisi l'ARCEP le Afin de procéder à une consultation formelle des opérateurs.

Coordonnées de Somme Numérique, porteur du projet de réseau d'initiative publique

Syndicat Mixte Somme Numérique 83 rue Saint Fuscien 80000 Amiens

Tout renseignement peut être demandé par téléphone ou par courriel auprès de :

Monsieur Yves Briançon, directeur, 03 22 22 27 24 y.briancon@sommenumerique.fr

Ou

Monsieur Mathieu Perrain, chef de projet 03 22 22 27 20 m.perrain@sommenumerique.fr

Modalités de consultation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique du territoire dans lequel le projet est envisagé

Le projet s'inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du département de la Somme approuvé par le comité syndical de Somme Numérique le 21 novembre 2011.

Ce schéma est accessible sur le site de Somme Numérique :

http://www.sommenumerique.fr/fileadmin/recup_file/redacteur/DOSSIERS_DE_PRESSE_ET_A_RTICLES/SDTAN-Somme-VF3_DUFFUSION.pdf

Ou sur le site de l'ARCEP :

<http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Somme.pdf>

Nature des aménagements et cartographie précise du territoire couvert par le projet pour lequel le soutien du FSN est demandé

Le projet pour lequel le soutien de l'Etat au titre du FSN est demandé consiste sur la période 2012 / 2017 :

- Au déploiement d'un réseau très haut débit FTTH sur les territoires des communautés de communes de Bresle Maritime (communes du département de la Somme), du Vimeu industriel, du Val de Nièvre et environs, du Val de Somme, des communes desservies par le NRA d'Albert et de la commune de Flesselles, soit 39 429 prises.
- Au déploiement de solutions de montée en débit à la sous répartition sur 119 sous répartiteurs concentrant plus de 70 lignes éligibles à un débit inférieur à 2 Mbps et à la connexion sur fibre optique de 19 NRA ZO soit 21 950 lignes
- A la recherche de solutions par radio hertzienne pour 62 zones de sous répartition présentant entre 50 et 70 lignes ayant un débit inférieur à 2 Mbps soit un objectif de 2 803 lignes
- A la mise en œuvre d'une aide à la connexion par satellite sur les zones non traitées par le présent programme, pour un objectif de 972 lignes
- A la poursuite des activités du RIP existant en matière de connexion de sites publics et d'entreprises sur l'ensemble du territoire départemental, ainsi que d'offre de collecte liée au dégroupage.

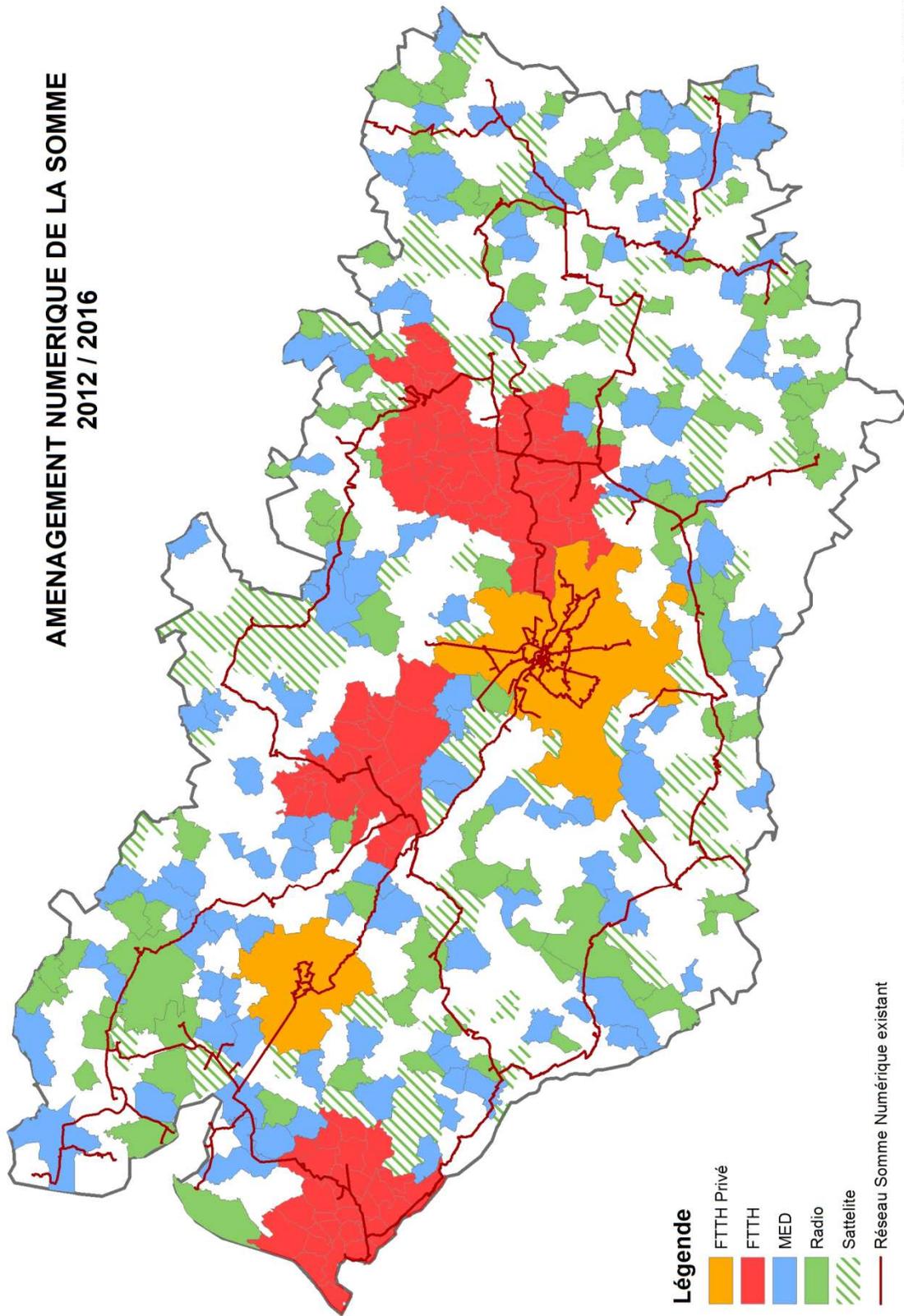
La cartographie précise du territoire couvert par le projet est présentée ci-après.

Modalité à suivre par un opérateur souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit

Les opérateurs disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication des informations par l'ARCEP pour faire part à Somme Numérique, par courrier recommandé avec avis de réception, de leurs projets de déploiement, y compris mutualisés, sur le territoire concerné.

Les opérateurs communiquent notamment un calendrier de réalisation détaillé, une cartographie précise des zones qu'ils s'engagent à couvrir à horizon de trois et cinq ans, ainsi que l'ensemble des éléments justificatif permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions.

AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SOMME 2012 / 2016



- Légende**
- FTTH Privé
 - FTTH
 - MED
 - Radio
 - Sattelite
 - Réseau Somme Numérique existant